

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **45 (1955)**

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1955

La Commission a tenu deux séances : une ordinaire, le 29 janvier, à Fribourg, et une seconde, extraordinaire, le 1^{er} octobre, à St-Ours.

Faune

La Commission consultative de la chasse discute le nouvel arrêté en juillet. Vu la pauvreté de notre gibier, la durée de la chasse est trop longue et le nombre de bêtes à tirer encore trop élevé. Il serait désirable que nos nemrods comprennent une bonne fois que la chasse ne saurait procurer un bénéfice, mais qu'elle doit être au contraire considérée comme un délassement ou un sport.

On a payé des primes pour 3400 paires de pattes de *Corvidés*, tirés non seulement par des gardes-chasse, mais aussi par des chasseurs. En plus de ce chiffre, il y eut une certaine quantité de corvidés empoisonnés. L'accroissement excessif du nombre des corvidés est la conséquence d'une rupture d'équilibre dans la nature, provoquée par la diminution par trop considérable des grands rapaces. On nous assure que le poison endort les victimes sans douleur. Nous voulons le croire, mais ce que nous ne savons pas, c'est combien d'oiseaux granivores succombent aussi sous l'effet du poison. Le moyen est à double tranchant.

On a payé aussi une prime de 5 fr. par *renard* tiré durant la période de la chasse, car leur nombre est encore trop élevé.

Les gardes n'ont pas signalé de nichée d'*aigles*, cette année. Le Département des forêts a versé 320 fr. pour la perte de huit agneaux dévorés par des aigles, nous dit-on.

Les bouquetins sont au nombre de quatre mâles et deux femelles. Les gardes ont observé, en juin, un faon (jeune bouquetin) accompagnant les femelles. Il y a donc eu un accroissement de la colonie. Les mâles ont grimpé dans la chaîne de la Dent de Bimis, tandis que les femelles sont restées autour de la Dent de Brenlaire. Maintenant acclimatée, cette colonie ne manquera pas de s'agrandir, et nous en sommes heureux.

Flore

L'hiver dernier, nous avons entrepris de nombreuses démarches en vue d'enrayer la cueillette et surtout le commerce des *chatons de saules*. Une circulaire fut adressée aux fleuristes du canton, aux hôteliers et cafetiers de la ville, ainsi qu'aux magasins qui décorent leurs vitrines de bouquets de chatons, pour les rendre attentifs au fait que le commerce de ces chatons est soumis à des restrictions et à une autorisation de vente. Nous les avons priés de donner le bon exemple et de refuser l'offre de bouquets de ce genre. Le marché de Fribourg a été surveillé, et l'Inspectorat des forêts a demandé aux sergents de ville de veiller au respect de l'arrêté édicté à cet effet. Le résultat de ces mesures fut heureux et les bouquets de chatons de saules sont devenus rares au marché; les vendeurs étaient presque toujours porteurs d'une autorisation du Département intéressé.

Nous avons publié divers articles à ce sujet, dans les journaux français et allemands du canton, et renouvelé notre appel en faveur de la protection de la *flore alpestre*.

En compagnie de M. H. Corboud, inspecteur des forêts, nous avons procédé, l'été passé, à une vision locale des *vieux saules*, en bordure d'une boucle de l'ancienne Broye, au nord de Sugiez. Nous avons été heureux de constater que ces saules ne sont pas menacés de disparition. Il n'y a pas un grand intérêt à leur exploitation; on en fait tout au plus une coupe de rameaux. Un défrichement des rives de l'ancien cours de la Broye n'est pas à craindre, car il faudrait y amener une trop grande quantité de terre pour combler les bas-fonds.

Selon les *rapports des préfectures*, de nombreux contrôles ont été effectués dans les districts de la Singine, de la Gruyère et de la Veveyse. Dans la région de la Spitzfluh et de la Fochsenfluh (district de la Gruyère), il a été dressé, le 24 août 1955, trois contraventions à des Bernois pour la cueillette de 178 edelweiss.

Réserves

Cheyres-Font: Les *hérons pourprés* ont niché à nouveau dans la réserve, créée en son temps spécialement pour eux.

Marais du Schwand (St-Ours): Une nouvelle réserve a pu être constituée cette année, grâce au subside de la LSPN. Il s'agit du marais du Schwand, sur la commune de St-Ours, dont nous avons parlé dans notre dernier rapport. L'achat fut conclu le 13 juillet, par-devant notaire, et signé par M. Blum et votre Président, pour la Commission fribourgeoise, ainsi que par le vendeur, M^e Othmar de Gottrau, notaire. Le 1^{er} octobre, les membres de la Commission ont été invités à prendre officiellement possession du marais. Les explications des botanistes présents ont montré la richesse de la flore caractéristique de ce marais. A l'issue de cette visite, une séance extraordinaire de la Commission fut tenue à l'auberge de St-Ours, au cours de laquelle le Président exprima sa

gratitude au vendeur, M. le notaire Othmar de Gottrau, qui voulut bien céder, à un prix favorable, cette parcelle de son domaine, précieuse pour la science. Il souligna aussi l'importance de cette journée pour la Commission fribourgeoise.

Sites

Après la vente de la *villa Maillardoz*, à la rue Fries, à Fribourg, les nouveaux propriétaires ont fait coupe rase de la forêt sise au-dessus de la falaise, vis-à-vis de la Maigrauge. Cet abattage a suscité de vives protestations de la part de la population. Ainsi, la bande de verdure qui couronne les falaises mollassiques, autour de la ville, a été rompue, ce qui est laid de la route des Alpes et de la Basse-Ville. Nous avons fait des démarches auprès du Département des Forêts et avons appris qu'il s'est agi d'une coupe illicite. Nous avons demandé le reboisement pur et simple de ce terrain, par raison d'esthétique, comme aussi pour éviter des glissements de terrain sur un talus si raide.

L'Inspectorat des forêts nous a transmis une demande de coupe de roseaux au *Lac de Pérolles*. Nous avons donné un préavis défavorable, car une coupe, même partielle, modifierait sensiblement l'aspect du paysage et enlèverait l'occasion de nicher à certains oiseaux aquatiques qui élisent leur refuge en ces lieux. Il est possible de trouver des roseaux ailleurs, sans mutiler ce lac ravissant et sauvage.

Géologie

Nous avons appris avec plaisir que la commune de Rue considère *le bloc erratique « Aux Fourches »*, près de la route cantonale Rue-Ursy, comme bloc protégé et inviolable. Il s'agit d'un bloc de poudingue ou conglomérat de Valorsine parmi les plus grands du canton.

Le bloc erratique sis près de la Faculté des Sciences, à Pérolles, appelé « *Bloc Auguste Pahud* », a fait l'objet de remarques lors de l'assemblée générale de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles. L'assemblée vota une résolution demandant à notre Commission d'enlever la clôture qui entoure le bloc, laquelle n'a pas sa raison d'être, et de nettoyer les abords encombrés de dépôts de ferraille et d'ordures de toutes sortes. Nous nous sommes mis en rapport avec les EEF, propriétaires du fonds (notre Commission n'ayant qu'un droit de superficie), qui se sont déclarées d'accord avec notre proposition. Elles mettent leur forestier à notre disposition pour le nettoyage du terrain et son aménagement. Nous allons, en 1956, nous occuper de l'aménagement de la place, autour du bloc, pour lui donner une présentation convenable.

Propagande

Malgré l'abaissement du prix décidé par la Commission, la vente du livret *Notre Patrimoine naturel* fut encore insignifiante.

Notre Commission a collaboré avec la Société d'art public, pour la propagande en faveur de la vente de *l'Ecu d'Or*. Cette vente est organisée depuis nombre d'années par M. Henri Esseiva. Votre Président a été appelé à Radio-

Lausanne pour une interview sur l'emploi du produit de la vente de l'Ecu d'Or, qui connut un succès dans notre canton, en augmentation sensible sur celle de 1954.

Quelques conférences sur la protection de la nature, illustrées de projections en couleurs, ont été données.

Nous avons fait une très large diffusion de notre *rapport annuel*. Cinq cents exemplaires ont été expédiés, soit à la plupart des écoles du canton, soit aux membres fribourgeois de la LSPN dont nous connaissons enfin l'adresse. Ainsi, l'idée de la protection de la nature se répand et les problèmes dont s'occupe notre Commission sont connus dans des cercles plus larges de notre population.

Relations

Comme d'habitude, votre Président a assisté à la séance de la Commission consultative de la LSPN et à son assemblée générale à Baden. Les nouveaux statuts n'ont pas pu être adoptés à cette assemblée, un groupe de l'opposition ayant au dernier moment présenté un contre-projet. Il n'a pas été possible au Comité de présenter un projet définitif tenant compte des deux tendances. Une nouvelle commission, dont fait partie votre président, a été désignée. Elle cherche une solution qui satisfasse la majorité des membres. Votre président a également participé à la séance du comité de *Nos Oiseaux*, à Lausanne, et à son assemblée générale, à Chexbres, puis à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la *Vogelwarte*, de Sempach.

Finances

Les recettes sont sans changement. Les dépenses sont plus élevées à cause de l'achat du marais du Schwand (frais d'enregistrement) et de la séance extraordinaire.

Membres de la Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle.

Membres : M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. J. Jungo, inspecteur cantonal des forêts.

M. P. Mayer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

M. J. Tercier, professeur.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

O. BÜCHI.